

SAINTE AGATHE DES MONT

Ici bat le cœur des Laurentides

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 26 août 2025, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2025-0131	8, rue Saint-Édouard	Ha-208	<p>Aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pourvue de 2 allées d'accès ayant des pentes respectives de 8,37 % et de 9,83 % sur les 10 premiers mètres au lieu d'une pente maximale de 8 %;• Dont la pente de l'une des allées d'accès débute en deçà de 1,5 mètre de la ligne de l'entreprise de rue.
2.	2025-0127	236, chemin du Mont-Catherine	Ha-813	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation projetée d'une remise en cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière.
3.	2025-0088	Lot 6 549 178 du cadastre du Québec, rue J.-Y.-Remer	Va-949	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'aménagement d'un bâtiment accessoire (abri à kayak) sans qu'il n'y ait de bâtiment principal sur l'emplacement.• Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri à kayak) situé à une distance de 10,1 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la réglementation en vigueur exige une distance minimale de 20 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 août 2025.

Anny Després, greffière adjointe